



**Règlementant provisoirement le stationnement  
Face au N° 37 rue de Wolfisheim  
Le 16/09/2024 de 6h00 à 19h00.**

Le Maire de la ville de Holtzheim

VU l'article L2212-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales  
VU l'article L2213-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales  
VU les articles L2542-2 et 2542-3 du Code Général des Collectivités Territoriales  
VU l'article 511-1 et suivants du Code de la Sécurité Intérieure  
VU La demande de la SCI IMMOTHEM,

Considérant qu'il y a lieu pour des raisons techniques de réglementer le stationnement d'un camion durant la livraison de matériel au N° 31 rue de Wolfisheim chez madame Nathalie Schroll.

## ARRETE

- Article 1<sup>er</sup>** Le stationnement des véhicules est interdit qualifié gênant face au N° 37 rue de Wolfisheim devant l'entreprise BONGARD  
**Le 16 septembre 2024 de 6h00 à 19h00.**
- Article 2** La SCI IMMOTHEM est autorisée à stationner un camion face au N° 37 rue de Wolfisheim le **16 septembre 2024 de 6h00 à 19h00.**
- Article 3** La signalisation réglementaire sera mise en place par la société IMMOTHEM. L'éclairage public étant interrompu à partir de 23 h dans la commune de Holtzheim, La propriétaire qui occupe le domaine public la nuit (chaussées, trottoirs, places publiques.) est tenue de rendre son chantier visible.
- Article 4** Les dégâts occasionnés à la voie publique seront réparés d'office aux frais de la SCI IMMOTHEM qui exécute les travaux.
- Article 5** Madame la Directrice Général des Services, le Commandant de Brigade de Gendarmerie, et la Police Municipale, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.
- Article 6** Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa mise en ligne sur le site internet de la commune.

Ampliation de l'arrêté sera transmise à

- Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Geispolsheim
- Police municipale
- SCI IMMOTHEM – Mme SCHROLL
- Société BONGARD

Holtzheim le 11 septembre 2024  
Par délégation du Maire  
L'adjoint Bruno MICHEL